

LE JOURNAL DE LA  
**TABLE  
RONDE**

sur la justice participative

## Sommaire

### pages 2-3

- Programme de la journée
- La Table ronde sur la justice participative en bref
- Biographie :
  - M<sup>e</sup> Miville Tremblay, modérateur et conférencier

### pages 4-9

- Biographies :
  - M<sup>e</sup> Suzanne Guillet
  - M<sup>e</sup> Max Mendelsohn, Ad. E.
  - L'honorable François Rolland, Ad. E.
  - M<sup>e</sup> Dominique F. Bourcheix
  - M<sup>e</sup> Louis Marquis, Ad. E.
  - M<sup>e</sup> Hélène Rouleau
  - M<sup>e</sup> Michèle Thériault
  - M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich
  - M<sup>me</sup> Anja-Sara Lahadi
  - M. Samuel Landry
  - M. Paul-André Lévesque
  - M<sup>me</sup> Anne-Emmanuelle Masse
  - M<sup>e</sup> Marie-Josée Brunelle
  - M<sup>me</sup> Mireille Pelchat
- Boîte à suggestions – p. 4
- Journée sur la justice participative – p. 5

### pages 10-11

- À découvrir:
  - La Clinique de Médiation de l'Université de Sherbrooke (CMUS)
  - Le projet-pilote « Porte 33 » de Pro Bono Québec

### pages 12-13

- Coin lecture

### pages 14-15

- Déclaration de principe sur la justice participative
- Grille fléchée

### page 16

- Jeu des 11 erreurs
- Membres du comité organisateur

## Mot du *bâtonnier*

« Pour un Barreau d'avant-garde ! », voilà le thème proposé lors de l'assemblée générale annuelle 2018.

J'ai proposé ce thème, car je souhaite un Barreau novateur, précurseur, qui fait face au changement plutôt que de le subir.

Or, en matière de justice participative, le Barreau de Montréal est à l'avant-garde, et ce, depuis 11 ans!

À ses débuts, la *Table ronde sur la justice participative* réunissait une trentaine de participants provenant des facultés de droit, du Barreau, des ministères fédéral et provincial de la Justice, des tribunaux administratifs, de la Magistrature et de diverses associations professionnelles. Leur objectif: échanger ouvertement sur les défis à relever en vue d'accroître les aptitudes des avocats en matière de justice participative; ils souhaitaient un changement de culture au sein de la communauté juridique, un changement favorisant une approche totalement nouvelle pour l'époque.

Je désire saluer ces précurseurs, des gens inspirants qui ont osé proposer des idées nouvelles.

Lors de la *Rentrée judiciaire de Montréal*, l'honorable Louise Otis a partagé avec nous les événements marquant la genèse de la médiation judiciaire. C'était il y a 20 ans! Je salue son initiative, son audace, sa vision, une vision qui a révolutionné notre approche et qui est aujourd'hui partagée par la communauté juridique; la justice participative est maintenant partie prenante de la culture judiciaire.

Ce rendez-vous annuel est devenu une journée de formation consacrée à la justice participative sous toutes ses formes. À chaque édition, nous sommes choqués par les sommités en la matière qui s'y retrouvent et qui, par leur simple présence, nous inspirent.

Je félicite les participants des premières heures pour leur initiative inspirante, je les remercie de cheminer encore avec nous et je souhaite la bienvenue à tous ceux et celles qui se joignent à nous pour la première fois.

*Pour un Barreau d'avant-garde!*



M<sup>e</sup> Michel P. Synnott,  
Bâtonnier de Montréal



## Programme de la journée

**8 h 00** Arrivée des participants et petit déjeuner

**8 h 30** Mot de bienvenue

Allocution prononcée par M<sup>e</sup> Elizabeth Greene, présidente du comité organisateur de la Table ronde sur la justice participative 2018.

***La confidentialité en matière de médiation — évolution et astuces***

Présentation de M<sup>e</sup> Miville Tremblay, suivie d'une discussion avec M<sup>es</sup> Suzanne Guillet et Max Mendelsohn, Ad. E., animée par l'honorable François Rolland, Ad. E.

**10 h 15** Pause

**10 h 30** ***La place du droit en médiation — qu'en est-il exactement?***

Allocution de M<sup>e</sup> Dominique Bourcheix suivie d'une discussion avec M<sup>es</sup> Louis Marquis et Hélène Rouleau animée par M<sup>e</sup> Michelle Thériault.

**12 h 30** Déjeuner

**13 h 30** ***Le portrait de la justice participative — La Clinique de médiation de l'Université de Montréal***

Présentation de M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich suivie d'une discussion avec M<sup>me</sup> Anne-Emmanuelle Massé, M. Paul-André Lévesque, M. Samuel Landry et M<sup>me</sup> Anja-Sara Lahady quant à leur expérience au sein de la Clinique de médiation.

**15 h 00** Pause

**15 h 10** ***La stratégie de promotion et de développement des modes de PRD en matière civile et commerciale du ministère de la Justice du Québec.***

Présentation de M<sup>e</sup> Marie-Josée Brunelle et M<sup>me</sup> Mireille Pelchat au sujet de la récente stratégie ministérielle en matières civile et commerciale.

**15 h 50** Conclusion

# La Table ronde sur la justice participative en bref

*La Table ronde est un incontournable laboratoire d'idées qui réunit experts et intéressés pour inspirer les intervenants de tous les milieux à intégrer la justice participative!*



Un colloque qui s'appelle une Table ronde. Bizarre! Pourquoi? Avant de vous plonger dans cette très intéressante édition du Journal de la Table ronde, permettez un bref retour en arrière pour les nombreux participants qui se joignent à nous pour la première fois.

La Table ronde n'est pas une activité comme les autres. Depuis l'an dernier, le contenu offert est composé uniquement de conférences, afin de mettre en lumière les façons dont la justice participative est intégrée dans les différentes sphères de la justice et de s'outiller via des moyens concrets pour être de réels acteurs de changement. Toutefois, cette formule n'est pas indicatrice des éditions précédentes.

En octobre 2008, le Barreau de Montréal conviait des intervenants du monde juridique et communautaire à la première Table ronde sur la compétence en matière de justice participative. Une trentaine de participants ont répondu à l'invitation de M<sup>e</sup> Stephen Schenke, alors bâtonnier de Montréal et initiateur de cette activité.

D'année en année, cette activité, qui se déroulait sur invitation seulement, a permis aux participants de se pencher sur la nomenclature, la déontologie, les besoins en formation, la perspective du citoyen et les pistes d'actions adaptées à chaque secteur d'activités afin de favoriser l'émergence d'une culture juridique qui inclut la justice participative.

La multitude de projets qui ont vu le jour dans les organismes et les tribunaux; les formations et les conférences à l'École du Barreau; l'offre de cours dans les universités en matière de modes de prévention et de règlement des conflits; l'information disponible sous toutes ses formes; la création de la Déclaration de principe sur la justice participative et celle de la journée la célébrant, le 3<sup>e</sup> jeudi d'octobre, sont quelques indicateurs que les racines d'une culture qui inclut la justice participative s'étendent un peu plus loin. Enfin! Soupireront certains.

*Bonne Table ronde!*

## BIOGRAPHIE

M<sup>e</sup> MIVILLE TREMBLAY



Originaire du Saguenay, M<sup>e</sup> Miville Tremblay a obtenu sa licence en droit civil de l'Université d'Ottawa en 1990. Membre du Barreau du Québec depuis 1991, il débute sa pratique en litige, mais compte tenu de son talent naturel à régler ses dossiers, il pratique exclusivement en prévention et règlement des différends depuis janvier 2004.

Il a été Bâtonnier du Barreau de l'Outaouais pour deux mandats consécutifs, soit de 2006 à 2008, membre du conseil de l'Association des Avocats et Avocatess de Province (AAP) de 2006 à 2013 et Président de cette association de septembre 2011 à fin septembre 2012.

M<sup>e</sup> Tremblay a été l'instigateur du concept de justice participative au Barreau du Québec en y présentant l'idée au Conseil Général en 2005 et en obtenant la première résolution adoptant ce changement de culture en mars 2006. Il enseigne cette matière à la formation continue du Barreau depuis ce temps. Il a également été président du Comité de Justice Participative du Barreau du Québec de 2009 à 2013 (membre depuis 2003). Il siège maintenant au comité Accès Justice et au sein du Groupe de travail LGBT du Barreau du Québec ainsi que sur différents comités ou groupes concernant l'accès à la justice.

M<sup>e</sup> Tremblay donne de nombreuses conférences et formations sur différents outils de règlement tels que la négociation raisonnée, la médiation, le droit collaboratif (en France dont Paris, Lyon, Strasbourg, Montpellier, Aix-en-Provence), la conférence de règlement à l'amiable (CRA), la conciliation, la justice participative et le langage clair. Il a également publié ou participé à la publication de plusieurs articles sur ces sujets.

M<sup>e</sup> Tremblay pratique au Saguenay et offre ses services partout au Québec et en France.

**MODÉRATEUR ET CONFÉRENCIER**  
Impliqué dans l'organisation de la Table ronde depuis ses débuts, M<sup>e</sup> Tremblay animera à nouveau ce rendez-vous sur la justice participative et participera également à titre de conférencier au volet *La confidentialité en matière de médiation — évolution et astuces.*

## La confidentialité en matière de médiation — Évolution et astuces



*Panéliste*  
**M<sup>e</sup> SUZANNE GUILLET**

Admise au Barreau du Québec en 1978, M<sup>e</sup> Suzanne Guillet est médiatrice spécialisée en droit familial, des personnes et en droit successoral. Après avoir été chargée de cours à l'École du Barreau ainsi qu'à l'université, elle a concentré son enseignement comme formatrice en médiation familiale pour le Barreau du Québec. M<sup>e</sup> Guillet donne, à l'occasion, des conférences sur des sujets relevant de ses domaines d'expertise. Elle a présidé l'équipe multidisciplinaire sur la révision en profondeur du Guide des normes en médiation familiale (2012).

M<sup>e</sup> Guillet a été membre du Comité du Barreau du Québec sur le droit de la famille durant près de 20 ans et est présentement membre du Groupe de travail - Guide des meilleures pratiques en matière civile. Elle est, entre autres, l'auteure du texte intitulé « Les droits de l'enfant à l'occasion d'un litige familial », mis à jour annuellement dans la Collection de droit de l'École du Barreau.



*Panéliste*  
**M<sup>e</sup> MAX MENDELSON, AD. E.**

M<sup>e</sup> Max Mendelsohn, Ad. E. est avocat au sein du cabinet McMillan où il exerce dans le groupe d'insolvabilité et de restructuration. Détenant un baccalauréat ès arts de l'Université McGill (1962) et une licence en droit de l'Université de Montréal (1965), M<sup>e</sup> Mendelsohn est membre du Barreau du Québec depuis 1966. Il possède une vaste expérience à titre de conseiller pour le compte d'institutions financières, de syndicats de faillite et d'entreprises en processus de restructuration sur des questions d'insolvabilité nationale et internationale.

M<sup>e</sup> Mendelsohn agit fréquemment en tant qu'arbitre unique, médiateur ou comme membre de tribunaux formés de trois arbitres dans le cadre de litiges commerciaux. Il a siégé sur plusieurs conseils d'administration, tels que celui du groupe Recochem inc., Le Château inc. et La Senza Corporation. Il a également été membre du Conseil général du Barreau du Québec (1980 à 1981), membre du Conseil et trésorier du Barreau de Montréal (1980 à 1981) et président de la *Lord Reading Law Society* (de 1988 à 1989).

En plus de participer à titre de conférencier et d'expert à de nombreuses conférences tout au long de sa carrière, M<sup>e</sup> Mendelsohn a agi à titre de chargé de cours en droit de la faillite et de l'insolvabilité à la Faculté de droit de l'Université McGill de 1973 à 1979.

Il a été Fellow de l'Institut d'insolvabilité du Canada de 1997 à 1999, il a reçu la distinction honorifique d'Avocat émérite (Ad. E.) du Barreau du Québec en 2010 et a été récipiendaire d'un prix *Turnaround Management Association* en 2011.

Renommé pour sa façon pragmatique de conclure des affaires, M<sup>e</sup> Mendelsohn s'est classé dans de nombreux répertoires professionnels nationaux et internationaux, tels que *Lexpert's 500 Leading Lawyers in Canada*, le *Chambers Global Directory of the World's Leading Lawyers* et a été nommé comme l'un des chefs de file mondiaux du droit dans le *International Who's Who of Insolvency and Restructuring*.

## BOÎTE À SUGGESTIONS

*Un sujet vous intéresse et vous souhaitez qu'il soit abordé lors de la prochaine Table ronde?*

**> Faites-nous part de vos suggestions!**  
[info@barreaudemontreal.qc.ca](mailto:info@barreaudemontreal.qc.ca)





*Modérateur*  
**L'HONORABLE FRANÇOIS ROLLAND,  
AD. E.**

L'honorable François Rolland, Ad. E. a été nommé juge à la Cour supérieure du Québec en 1996 et nommé juge en chef de la Cour supérieure du Québec en 2004, position qu'il a occupée jusqu'en 2015.

Après sa retraite en 2015, il fut nommé par le gouvernement du Québec au poste d'Administrateur principal du Programme de remboursement volontaire, programme qui s'est terminé en novembre 2017. Il préside aussi des médiations privées et agit comme arbitre dans des dossiers en matière commerciale, incluant des dossiers de recours collectifs multi-juridictionnels. Il a notamment présidé les médiations dans les recours collectifs canadiens intentés contre Volkswagen relativement aux moteurs diesel. Il préside aussi des conférences de facilitation en matière criminelle.

L'honorable François Rolland, Ad. E. est aussi un décideur approuvé sur la liste du Chapitre 19 de l'ALENA.

En 2018, il a été nommé membre du comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat du Canada.

Il est membre de l'Association du Barreau canadien (ABC), membre fondateur et ancien président du Forum des juges de l'ABC et ancien président de la division du Québec de l'ABC et du Jeune Barreau de Montréal. Il s'est vu décerner le prix Louis St-Laurent en raison de sa contribution exceptionnelle à l'ABC ainsi que la Médaille du Centenaire de l'ABC. En 2018, le Barreau du Québec lui décerne le titre d'Avocat émérite (Ad. E).

Il est également membre du conseil d'administration du Forum canadien sur la justice civile, membre de l'Institut international d'insolvabilité, Vice-président du conseil d'administration du Centre d'accès à l'information juridique, président du conseil d'administration d'Éducaloi et commissaire à l'éthique pour le Barreau du Québec et pour la Chambre des notaires. Il a aussi enseigné l'éthique à l'Institut national de la magistrature pendant 10 ans.

L'honorable François Rolland, Ad. E. a obtenu une licence en droit de l'Université de Montréal en 1974 et a été admis au Barreau du Québec en 1975. Avant sa nomination comme juge, il était associé du cabinet Fasken Martineau, pratiquant principalement dans les domaines du litige commercial et civil.



*Conférencier*  
**M<sup>e</sup> MIVILLE TREMBLAY**

Consultez la biographie de M<sup>e</sup> Miville Tremblay à la page 3.

*La journée sur la justice  
participative célèbre son  
deuxième anniversaire!*



Pour souligner la journée sur la justice participative, le Barreau de Montréal tient désormais sa Table ronde sur la justice participative au cours du mois d'octobre.

Et vous, comment soulignerez-vous cette journée dans votre organisation?

Faites-nous part de vos projets  
([nbrouillette@barreaudemontreal.qc.ca](mailto:nbrouillette@barreaudemontreal.qc.ca))  
et ils pourraient se retrouver dans la prochaine  
édition du Journal de la Table ronde!

## La place du droit en médiation — qu'en est-il exactement?



*Panéliste*  
**M<sup>e</sup> DOMINIQUE F. BOURCHEIX**

Avocate depuis plus de 35 ans, M<sup>e</sup> Dominique F. Bourcheix a fait de la médiation civile et commerciale une spécialité. En 1999, elle est passée d'une pratique de litige civil et commercial à une pratique exclusive de médiation, de formation en médiation/conciliation et d'arbitrage. Elle est membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) depuis 2001 et est C.Med. auprès du *ADR Institute of Canada*.

Elle compte à son actif plus de 2000 médiations en droit civil, commercial, de la construction, des assurances, de la responsabilité civile et professionnelle, de la distribution d'énergie et de l'assurance invalidité. Elle a souvent agi dans le cadre de médiations multipartites dans des litiges de longue durée. Elle se spécialise dans la facilitation de grandes tables de négociation commerciale dans le domaine agro-alimentaire.

Elle enseigne depuis plusieurs années la médiation et la négociation raisonnée qui est appliquée aux professionnels de nombreux organismes. Elle inclut dans son enseignement toutes les stratégies de l'exercice de la médiation au quotidien, enrichissant ses cours de l'essentielle expérience sur le terrain.

En 2017, elle a reçu le Mérite du Barreau de Longueuil pour ses accomplissements en médiation et sa contribution au développement de la médiation au Québec.



*Panéliste*  
**M<sup>e</sup> LOUIS MARQUIS, AD. E.**

La carrière de M<sup>e</sup> Louis Marquis est marquée par l'innovation et le leadership, en tant qu'avocat, gestionnaire et universitaire. Sa pratique en prévention et en règlement des différends couvre les secteurs suivants: représentation pour fins de négociation, formation et soutien aux gestionnaires, médiation, évaluation neutre, enquête, relations de travail et arbitrage. Bilingue, il exerce au Québec et à l'étranger. Il est médiateur accrédité et arbitre accrédité.

Il a réalisé de nombreux projets de conception et d'offre de formation juridique, tout particulièrement en prévention et règlement des différends. Fondateur et premier directeur des programmes en prévention et règlement des différends de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, on lui reconnaît un rôle déterminant dans l'évolution de cette discipline au Québec et ailleurs dans le monde.

Il a assumé plusieurs responsabilités en matière d'élaboration de projets de développement international pour les fins de réformes législative et judiciaire. Ces projets ont été menés sous l'égide de grandes organisations, telles *USAID*, l'*ACDI* et la Banque Mondiale. Ils ont eu un impact majeur dans plusieurs pays, dont les suivants: Bénin, Sénégal, Mali, Madagascar, France, Belgique et Maroc.

Son implication au sein de la communauté juridique québécoise et au niveau international a été soutenue tout au long de sa carrière. Elle a été reconnue par le Barreau du Québec qui lui a décerné la distinction d'Avocat émérite (Ad. E.) et le Mérite 2016.

Diplômé de Cambridge (LL.M.) et de U.B.C. (Ph.D.), il a été doyen, secrétaire général et vice-recteur en Ontario et au Québec. Il a notamment publié *Droit de la prévention et du règlement des différends. Principes et fondements* (Éditions R.D.U.S, 2015) et codirigé *New Developments in Civil and Commercial Mediation – Global Comparative Perspectives* (Springer, 2015).





*Panéliste*

**M<sup>e</sup> HÉLÈNE ROULEAU**

Diplômée de la Faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa en 1987, membre du Barreau du Québec depuis 1988, M<sup>e</sup> Hélène Rouleau a œuvré pendant 14 ans comme conseillère juridique à la Banque Royale du Canada. Elle se dirige vers la médiation en 2004, offrant ses services comme médiatrice en matières civile, commerciale et organisationnelle (relations d'affaires, conflits entre actionnaires, fournisseurs de services, harcèlement psychologique, conflits en milieu de travail).

M<sup>e</sup> Rouleau est médiatrice accréditée par le Barreau du Québec, l'Institut des médiateurs et arbitres du Québec (IMAQ) et l'*Institute for the Study of Conflict Transformation (ISCT)* aux États-Unis.

Outre ses multiples formations en médiation, communication et facilitation de groupe auprès de spécialistes accrédités par le Barreau du Québec, l'IMAQ et HEC Montréal, M<sup>e</sup> Rouleau a poursuivi des études en Éthique et philosophie à l'Université de Sherbrooke. Elle a participé pendant plusieurs années à des groupes de pratique en communication non violente selon l'approche de M. Marshall B. Rosenberg et a suivi de nombreuses formations et pratiques en médiation transformative, notamment auprès des cofondateurs de l'ISCT, soit M. Robert A. Baruch Bush et M. Joseph P. Folger.

M<sup>e</sup> Rouleau a acquis une vaste expérience en formation tout au long de sa carrière, que ce soit comme formatrice à l'interne de la Banque Royale, comme professeure à l'École du Barreau du Québec ou comme chargée de cours à l'Université de Sherbrooke. Elle est formatrice agréée par le Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale du Québec et formatrice certifiée par l'ISCT sur l'approche transformative du conflit.

M<sup>e</sup> Rouleau siège au Conseil d'administration de l'IMAQ, dont elle a été membre du Comité exécutif et présidente de la Table sectorielle du travail. Elle est également membre de l'Association des gestionnaires en ressources humaines de l'Estrie et s'implique activement, depuis de nombreuses années, dans la promotion et le développement des modes de prévention et de règlement des différends.



*Modératrice*

**M<sup>e</sup> MICHÈLE THÉRIAULT**

M<sup>e</sup> Michèle Thériault est titulaire d'une licence en droit (LL.L., Université d'Ottawa, 1979) et d'une maîtrise en fiscalité (M. Fisc., Université de Sherbrooke, 1982). Elle est avocate (Barreau du Québec, 1982), médiatrice accréditée en matières civile et commerciale (Barreau du Québec, 2001) et coach professionnel I.C.F. en développement intégral (Convivium, New Ventures West, 2014). En plus du droit, M<sup>e</sup> Thériault se passionne pour l'enseignement et l'apprentissage ainsi que le développement du potentiel humain.

Elle occupe présentement le poste de professeure titulaire de droit des affaires à la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal. Elle enseigne aux différents programmes du Département des sciences juridiques et de l'École des sciences de la gestion, dont le MBA pour cadres, ainsi qu'à l'École du Barreau. Elle a aussi enseigné au programme d'études notariales de l'Université de Montréal.

Ses écrits et conférences portent surtout sur le droit des sociétés, les modes appropriés de résolution des conflits et la pédagogie universitaire. Elle a publié plusieurs ouvrages et articles dont, entre autres, *Le défi du passage vers la nouvelle culture de la justice participative*, *La résolution des conflits et le droit: une mentalité à changer*, *L'entreprise contractuelle: la société et l'association*, *L'exercice de la profession d'avocat avec d'autres*, ainsi que *Coordonner et planifier les enseignements aux groupes multiples et aux grands groupes*. À titre de professeure invitée, elle a enseigné à l'étranger (Université Sofonia, Conakry, Guinée en Afrique, Université Panthéon-Assas (Paris II), Université Montesquieu (Bordeaux IV) en France). M<sup>e</sup> Thériault a occupé le poste de directrice générale du Centre de formation et de recherche en enseignement supérieur (devenu le Centre de formation en soutien à l'académique) de l'UQAM et participe activement à l'animation d'ateliers de perfectionnement pédagogique.

Après avoir été nommée par le Conseil général du Barreau, elle a siégé jusqu'en 2012 à titre de membre au sein du Comité sur la justice participative du Barreau du Québec. Dans les prochaines années, M<sup>e</sup> Thériault souhaite s'investir davantage dans le nouveau champ de la justice participative, qui englobe aussi celui de l'accès à la justice, en travaillant à implanter au Québec un système de justice renouvelé, plus humain. À la suite de sa nomination en 2003 par le gouvernement du Québec, elle a aussi siégé à titre de commissaire à la Commission des valeurs mobilières du Québec (devenue le Tribunal administratif des marchés financiers) pour un mandat de plus de cinq ans.





Conférencière  
**M<sup>e</sup> HÉLÈNE DE KOVACHICH**

M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich (L.L.B. Université de Montréal) est juge administratif (Présidente 2008-2013) au Tribunal administratif du Québec. Reconnue pour son expertise dans le domaine des modes de prévention et règlement des différends (PRD), elle s'est vu confier la mission, par décret du Conseil des ministres, de mettre sur pied et diriger une Clinique de médiation à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. À la suite d'une pratique en droit fiscal au ministère du Revenu et chez Stikeman Elliot, elle a développé une pratique nationale et internationale de la PRD au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, au Mali, au Mexique, au Cambodge, au Maroc, en Haïti, en Inde et en Chine.

Présidente de la section PRD de l'Association du Barreau canadien (2003-2004), membre du conseil d'administration de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (2004-2006), membre fondatrice de Médiation sans frontières (2006-2008), elle a joué un rôle important dans l'adoption par le Canada de la loi uniforme sur la médiation commerciale internationale s'inspirant des principes de la CNUDCI. Elle a contribué de façon forte au développement et à l'utilisation des PRD, notamment dans la mise sur pied de la formation en médiation familiale pour fin d'accréditation par le Barreau du Québec dès 1997, à la mise en place des conférences de règlement des différends dans les tribunaux judiciaires et administratifs ainsi qu'à la formation des juges en médiation judiciaire au Québec, au Canada et à l'étranger. *Distinguish Fellow* du *International Academy of Mediators*, elle continue d'agir à titre de conférencière sur les processus de PRD et les nouvelles technologies au soutien de la résolution des différends. Elle est auteure d'articles sur la pratique des modes de PRD et coauteur du Guide pratique de la médiation (1997).



Panéliste  
**M<sup>me</sup> ANJA-SARA LAHADY**

**Assistante de recherche 2018-2019 et coordonnatrice du volet 1 (gestion de dossiers de l'OPC et services de médiation institutionnalisés avec la Cour du Québec et le Tribunal administratif du Québec).**

Actuellement étudiante en troisième année du baccalauréat en droit à l'Université de Montréal, Anja-Sara a axé son implication sur des causes reliées à l'accès à la justice tout au long de son cheminement universitaire. Elle s'est impliquée dans le comité Pro Bono dès sa première année, où elle a eu l'opportunité d'être rédactrice pour le blogue de l'Association canadienne des libertés civiles et elle occupe aujourd'hui un poste de vice-présidente dans l'exécutif du Réseau national d'étudiants Pro Bono. Par ailleurs, Anja-Sara a également acquis de l'expérience pratique dans des domaines de droit qui ont éveillé chez elle un intérêt pour la médiation, notamment dans le cadre d'une clinique juridique en droit du travail et en tant qu'étudiante d'été au sein de l'organisme œuvrant en droit familial, l'Inform'elle. Elle a récemment eu l'occasion d'approfondir cet intérêt en préparant un numéro spécial de l'édition de septembre du magazine *Le Monde Juridique* et ce, en collaboration avec les organisations partenaires de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal.



Panéliste  
**M. SAMUEL LANDRY**

**Étudiant de la cohorte 2017-2018, impliqué dans les volets d'activités 1 (services de médiation), 3 (concours de rédaction) et 4 (compétition de médiation internationale à Paris).**

Après une année d'études en communication et en sociologie, M. Samuel Landry entreprend un baccalauréat en droit à l'Université d'Ottawa, qu'il complète à l'Université de Montréal au printemps 2018. Durant son cheminement, il a le privilège d'être vice-président du comité ONU de la Faculté de droit et de contribuer à la fondation de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal. Il participe, entre autres, au *Catalonia Model United Nations 2017* et à l'*International Commercial Mediation Competition 2018* de la Chambre de Commerce Internationale. Il poursuit actuellement sa formation professionnelle à l'École du Barreau du Québec.

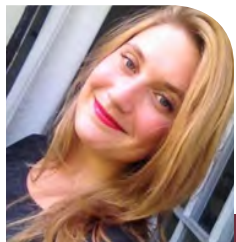




*Panéliste*  
**M. PAUL-ANDRÉ LÉVESQUE**

**Étudiant de la cohorte 2017-2018/2018-2019, impliqué dans le volet d'activités 2 (présentations auprès de clientèles ciblées) en tant que coordonnateur des salons.**

M. Paul-André Lévesque en est à sa deuxième année du baccalauréat en droit à l'Université de Montréal. Avant de retourner sur les bancs d'école, il a travaillé pendant sept ans auprès d'institutions financières. Il a débuté sa carrière au service à la clientèle, puis comme conseiller financier et enfin comme directeur de compte commercial. Son expérience avec la clientèle lui a donc permis de comprendre l'importance d'avoir une bonne communication avec ses clients afin de trouver une solution gagnante-gagnante autant pour le client que pour son employeur. Il participe pour une deuxième année à la Clinique de médiation de l'Université de Montréal. Dès sa première année, il est convaincu que la médiation est l'un des meilleurs moyens afin de régler des différends dans une logique gagnante-gagnante. De surcroît, il croit sincèrement que la médiation est l'une des solutions au problème criant d'accès à la justice.



*Panéliste*  
**M<sup>me</sup> ANNE-EMMANUELLE MASSE**

**Étudiante de la cohorte 2017-2018, impliquée dans le volet d'activités 1 (Services de médiation), en tant que coordonnatrice des dossiers de l'OPC.**

M<sup>me</sup> Anne-Emmanuelle Masse en est à sa dernière session du baccalauréat en droit à l'Université de Montréal et entamera sa formation à l'École du Barreau à l'hiver 2019. Lors de sa formation, elle a eu l'occasion de donner des séances d'information sur la *Loi sur l'assurance-emploi* et de développer des outils de vulgarisation de l'information juridique aux citoyens en les accompagnant dans la préparation de leur dossier. C'est dans cette optique qu'elle a intégré la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM) à titre de coordonnatrice des dossiers de l'Office de la protection du consommateur. Le projet de la CMUM lui a permis de mettre à profit ses capacités interpersonnelles et son désir de participer à l'établissement de stratégies et de projets innovants qu'apporte la Clinique.

*La stratégie de promotion et de développement des modes de PRD en matière civile et commerciale du ministère de la Justice du Québec*



*Conférencière*  
**M<sup>me</sup> MARIE-JOSÉE BRUNELLE**

Membre du Barreau du Québec depuis mai 1991, M<sup>me</sup> Brunelle est, depuis novembre 2018, conseillère juridique au Bureau du Fonds Accès Justice de la Direction de l'aide aux victimes et des mesures d'accessibilité du ministère de la Justice du Québec. Elle a agi à titre d'avocate et de médiatrice à la Direction des affaires juridiques de la Commission d'accès à l'information du Québec, après avoir joint les rangs de la fonction publique à titre d'avocate à la Direction des affaires juridiques de Revenu Québec. Elle a œuvré en pratique privée tant à titre d'avocate que de médiatrice et s'implique depuis plusieurs années au sein de divers comités et organismes travaillant à la promotion des divers modes de prévention et règlement des différends, notamment au sein du comité organisateur de la Table ronde sur la justice participative du Barreau de Montréal.



*Conférencière*  
**M<sup>me</sup> MIREILLE PELCHAT**

Depuis janvier 2015, M<sup>me</sup> Pelchat est coordonnatrice du Bureau du Fonds Accès Justice à la Direction de l'aide aux victimes et des mesures d'accessibilité du ministère de la Justice. Depuis son arrivée, elle a, avec les membres de son équipe et les partenaires du ministère, consacré une grande partie de ses énergies à structurer et à développer les actions du ministère de la Justice en matière de prévention et de règlement des différends. M<sup>me</sup> Pelchat œuvre dans le domaine des programmes et politiques publiques au gouvernement du Québec depuis 2006. Elle a été responsable, au sein du Secrétariat à la condition féminine, des consultations sur l'égalité entre les femmes et les hommes tenues en commission parlementaire à l'hiver 2011, de la production du bilan des actions gouvernementales pour l'égalité 2007-2010 et de la rédaction du plan d'action 2011-2015 réunissant quelque trente ministères et organismes gouvernementaux. Elle a agi pendant quatre années à titre d'adjointe exécutive de la sous-ministre associée responsable du Secrétariat à la condition féminine, rattachée au fil des années au ministère de la Culture et des Communications, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi qu'au ministère de la Justice.

# À DÉCOUVRIR

*Découvrez*

## LA CLINIQUE DE MÉDIATION DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (CMUS)

L'Université de Sherbrooke met au service de la collectivité une clinique de médiation dans les locaux de son campus à Longueuil (lié à la station de métro Longueuil). Les médiateurs sont des étudiants du programme de maîtrise en prévention et règlement des différends (PRD) de la Faculté de droit. Certains médiateurs sont avocats, notaires alors que d'autres sont gestionnaires, ingénieurs, psychosociologues, médecins et la plupart d'entre eux possèdent plusieurs années d'expérience professionnelle. La clinique offre des services gratuits de médiation dans des dossiers liés au logement social, aux conflits de travail au sein d'organismes à but non lucratif, aux conflits relationnels entre jeunes entrepreneurs, aux conflits de voisinage, etc.

Depuis le début de ses opérations en septembre 2017, la CMUS a établi des partenariats avec une trentaine d'organisations publiques et privées qui font appel à ses stagiaires afin de résoudre les conflits entre leurs membres ou leurs employés. En plus de bénéficier des services de médiation, certaines de ces organisations accueillent des stagiaires qui pourront leur procurer des services-conseils en PRD. À titre d'exemples, les étudiants peuvent développer des politiques administratives ou des formations en PRD, contribuer à des rapports d'orientation stratégique en matière de traitement des plaintes, analyser des décisions d'arbitrage, analyser l'état du climat de travail, ou bien encore offrir aux gestionnaires du coaching en matière de conflit, etc.

Grâce à la Clinique de médiation, la Faculté de droit espère développer une culture collaborative de la justice, améliorer l'accès à la justice et offrir une expérience terrain aux étudiants afin qu'ils soient des acteurs de changement et de développement du marché émergent des services en prévention et règlement des différends.

Pour en savoir davantage  
ou pour devenir partenaire:

[www.usherbrooke.ca/  
clinique-mediation/](http://www.usherbrooke.ca/clinique-mediation/)

DIALOGUE

SOLUTION

ENTENTE

Découvrez

## Le projet pilote «PORTE 33» de Pro Bono Québec

Inspiré de l'article 33 du *Code civil du Québec*, le projet pilote Porte 33 de Pro Bono Québec propose une collaboration entre les ressources juridiques et psychosociales afin de répondre aux besoins criants d'accès à la justice en matière familiale. L'objectif du projet est double: améliorer l'accès à la justice en droit familial et favoriser le bien-être des enfants qui vivent la séparation.

Pour y parvenir, une clinique juridique itinérante sera offerte par des avocats bénévoles dans des organismes communautaires de la région des Laurentides à l'automne 2018 et l'hiver 2019. Les avocats bénévoles et les intervenants des organismes travailleront ensemble pour offrir des rencontres individuelles aux parents et leur transmettre de l'information concernant:

- le droit de la famille et le processus judiciaire;
- les modes alternatifs de résolution des conflits et les autres ressources juridiques disponibles;
- l'effet de la séparation sur l'enfant et les moyens de l'atténuer; et,
- les ressources psychosociales disponibles pour le parent et l'enfant.

C'est en adoptant une approche préventive, collaborative et multidisciplinaire, que les avocats bénévoles de Pro Bono Québec seront appelés à contribuer dans le cadre de ce projet.

Pour plus de détails, visitez notre site Internet au: [www.probonoquebec.ca](http://www.probonoquebec.ca).

Préalablement aux cliniques, une formation de six heures, reconnue par le Barreau du Québec, sera offerte à faible coût aux avocats bénévoles. La formation s'intéressera aux besoins psychosociaux des enfants des familles séparées, à l'aspect multidisciplinaire de la pratique et au partenariat socio-juridique.



ProBono  
QUÉBEC



## Le CAIJ soutient votre pratique



*Le CAIJ a trouvé des documents susceptibles de vous intéresser sur le sujet de la conférence: La Table ronde sur la justice participative, 11<sup>e</sup> édition, par l'honorable François ROLLAND, Ad. E., M<sup>e</sup> Miville TREMBLAY, M<sup>e</sup> Suzanne GUILLET, M<sup>e</sup> Max MENDELSON, Ad. E., M<sup>e</sup> Hélène DE KOVACHICH, M<sup>e</sup> Dominique F. BOURCHEIX et al.*

### *Doctrine en version électronique:*

- Stéphane FOREST et Gaéтан LÉVESQUE, «*La diffamation et les rapports collectifs de travail: état du droit et discussions quant à la preuve du préjudice et les pouvoirs de réparation des arbitres*» dans *Développements récents en droit du travail* (2018), vol 443, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 1 (eDoctrine).
- Pierre E. MOREAU et Farhad SHAYEGH, «*L'article 18 du Code de procédure civile et le principe de proportionnalité: quel impact pour les arbitres de grief?*» dans *Développements récents en droit du travail* (2018), vol 443, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 225 (eDoctrine).
- Ann SODEN, Marie BEAULIEU et Roxane LÉBOEUF, «*La place de la conciliation dans certaines matières non contentieuses: la justice participative et les personnes âgées*» (2017) 424 *La protection des personnes vulnérables* (2017) 117 (eDoctrine).

### *Doctrine en version électronique sur authentification:*

- Michaela KEET, «*Settlement counsel: an innovative strategy for the management and resolution of commercial litigation files*» (2017) 95 R du B can 357 (HeinOnline).

### *Question(s) de recherche documentée(s) sur CAIJ TOPO:*

- Quelles sont les sources utiles à consulter sur l'arbitrage comme méthode alternative de résolution de conflits?
- Quelles sont les sources utiles à consulter sur la conférence de règlement à l'amiable?
- Quelles sont les sources utiles à consulter sur la médiation comme méthode alternative de résolution de conflits?
- Quelles sont les sources utiles à consulter sur la médiation familiale?
- Quelles sont les sources utiles à consulter sur la négociation collective?
- Quelles sont les sources utiles à consulter sur la négociation comme méthode alternative de résolution de conflits?
- Quelles sont les sources utiles à consulter sur les autres méthodes alternatives de résolution de conflits?

JuriBistro<sup>MD</sup> TOPO est une banque de connaissances de plus de 5 000 questions de recherche sur quelque 55 domaines de droit. Les questions sont inspirées des demandes fréquemment posées au service de recherche du CAIJ ou composées par des praticiens oeuvrant dans ces domaines.

À ces questions de recherche, TOPO fournit les sources législatives, jurisprudentielles et doctrinales utiles à la compréhension du domaine ou à une problématique plus pointue du droit.

Enrichie et mise à jour régulièrement, TOPO est à consulter comme point de départ à une recherche.

### Doctrine disponible sans frais en bibliothèque :

- Babak BARIN, «Appliquer les modes appropriés de résolution de conflits» dans École du Barreau du Québec, dir, La justice participative, Collection des habiletés 2018-2019, Cowansville (Qc), 2018 sur nos rayons KEQ 7 B271 ju.
- École du Barreau du Québec, dir, *Droit du travail*, Collection de droit 2018-2019, vol 9, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2018 sur nos rayons KEQ 7 B271.
- École du Barreau du Québec, *Droit de la famille*, Collection de droit 2018-2019 vol 4, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2018, sur nos rayons KEQ 7 B271.
- Marco P. FALCO, «Reluctant review: the special status of domestic commercial arbitration awards on appeal» (2018) 48 *Advocates' Q* 455, sur nos rayons K 1 D96 2018 v 48.
- Duncan GLAHOLT et Markus ROTTERDAM, *The law of ADR in Canada: and introductory guide*, 2<sup>e</sup> éd, Toronto, Ontario, LexisNexis Canada, 2018, sur nos rayons KE 8615 G543 2018.
- Jesse B. GROVE, «Evaluative mediation» (2017-2018) 34:3 *Construction LL* 6, sur nos rayons KE 933 A 13 C758 2018-2017 v 34.
- Mallory HENDRY, «Collaborative practice comes into its own: many family law disputes are better resolved with a team in a non-adversarial setting, and more lawyers are offering this kind of help» (2017) 41:7 *Can Law* 46, sur nos rayons K 3 A59 2017 v 41.
- William G. HORTON, «A practical introduction to arbitration» (2017) 47 *Advocates' Q* 191, sur nos rayons K 1 D96 2017 v 47.
- Patrice JALETTE, Mélanie LAROCHE et Gilles TRUDEAU, dir, «La convention collective au Québec», 3<sup>e</sup> éd, Montréal (Québec), Chenelière éducation, 2018, sur nos rayons KEQ 665 C766 2018.
- Dr. Barney JORDAN, «A multi-faceted role for mediators in civil and commercial disputes: implications for practice and mediator training» (2017-2018) 7 *Revue d'arbitrage et de médiation* 129, sur nos rayons K 21 P9442 2017-2018 v 7.
- Pierre-Claude LAFOND, «Les troubles de voisinage, la médiation et le notaire» (2018) 1 *CP du N* 81, sur nos rayons KEQ 169 A15 C447 2018.
- Pierre-Claude LAFOND et Marie-Claire BELLEAU, dir, *Régler autrement les différends*, Montréal, LexisNexis, 2018, sur nos rayons KEQ 1162 R467 2018 (Bientôt en bibliothèque).
- Barbara LANDAU, «The family dispute resolution handbook», 6<sup>e</sup> éd, Toronto, Ontario, LexisNexis Canada, 2018 (Bientôt en bibliothèque).
- John LANDE, «Getting the benefit of planned early dispute resolution in construction projects» (2017-2018) 34:3 *Construction LL* 1, sur nos rayons KE 933 A13 C758 2018-2017 v 34.
- Kendrick LO «Education without representation: cultural fluency, diversity, and dispute resolution in the Canadian context» (2017-2018) 7 *Revue d'arbitrage et de médiation* 65, sur nos rayons K 21 P9442 2017-2018 v 7.
- Paul M. LURIE et Jeremy BAKER, «How guided choice mediation achieves earlier construction settlements» (2017-2018) 34:3 *Construction LL* 4, sur nos rayons KE 933 A13 C758 2018-2018 v 34.
- Michael MCKIERNAN, «Family law catch-up: the federal government's new reforms reinforce how family disputes are already being resolved» (2018) 42:7 *Can Law* 46, sur nos rayons K 3 A59 2018 v 42.
- M.G. MITCHNICK et Brian ETHERINGTON, «Labour arbitration in Canada», 3<sup>e</sup> éd, Toronto, Lancaster House, 2018, sur nos rayons KE 3206 M682 2018.
- Shannon MOLDAVER, «Proactive avoidance of mediation dystopia: setting mandatory ethical standards for mediators» (2018) 48 *Advocates' Q* 339, sur nos rayons K 1 D96 2018 v 48.
- Stephen R. MORRISSON, «The better way: pre-litigation mediation of construction disputes» (2017-2018) 34:3 *Construction LL* 9, sur nos rayons KE 933 A13 C758 2018-2018 v 34.
- Tim QUIGLEY, «Case comment: R v Jackson, 2018 ONSC 2527» (2018) 46 *RJC (7<sup>e</sup>)* 278, sur nos rayons KE 8805.8 C929 2016 v 26.
- Catherine RÉGIS «Integrating emerging technologies in health care: the importance of conflict prevention mechanisms» (2017-2018) 7 *Revue d'arbitrage et de médiation* 1, sur nos rayons K 21 P9442 2017-2018 v 7.
- Joel RICHLER, «Commercial arbitration from commencement to hearing: practical and legal considerations» (2017) 47 *Advocates' Q* 387, sur nos rayons K 1 D96 2017 v 47.
- Jean-François ROBERGE, «La justice participative: fondements et cadre juridique», Montréal, Yvon Blais, 2017, sur nos rayons K 2390 R638 2017.
- Lior SAMFIRU et Lia MOODY, «Termination of employment», Toronto, Publications Emond Montgomery, 2018, sur nos rayons KE 3247 S188 2018.
- Martha E. SIMMONS, «In Search of Resolution: Complex Issues in Mediation Advocacy», Toronto, Ontario, Thomson Reuters, 2018, sur nos rayons KE 8615 S592 2018.
- Allan J. STITT, «A "failed" mediation» (2017-2018) 34:3 *Construction LL* 8, sur nos rayons KE 933 A13 C758 2018-2018 v 34.
- Jérémie TORRES-CEYTE, Gabriel-Arnaud BERTHOLD et Charles-Antoine M. PÉLADEAU, dir, «Le dialogue en droit civil», Montréal, Les Éditions Thémis, 2018, sur nos rayons KEQ 218 D52 2018.
- Lorne H. WOLFSON, «Settling family law cases: practical techniques for advocates and neutrals», Toronto, Ontario, Thomson Reuters, 2017, sur nos rayons KE 539 W861 2017.

► Pour plus d'information juridique, consultez le site du CAIJ : [www.caij.qc.ca](http://www.caij.qc.ca)

## DÉCLARATION DE PRINCIPE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

*La justice participative est une approche, complémentaire à la justice traditionnelle, qui vise à prévenir et à résoudre les conflits. Elle mise sur la participation active et responsable du citoyen qui pourra choisir, selon le degré d'implication qu'il souhaite, le ou les moyens à utiliser pour résoudre complètement ou partiellement le conflit.*

**CONSIDÉRANT** le désir des citoyens de s'impliquer activement dans la recherche d'une justice accessible et qui correspond à leurs besoins et attentes;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'établir un climat de respect mutuel, de coopération et d'équilibre dans les relations entre les citoyens;

**CONSIDÉRANT** les bénéfices pour les citoyens et les entreprises de participer à la prévention des conflits et à leurs règlements de façon pratique et efficace;

**CONSIDÉRANT** le changement de culture juridique dans lequel s'inscrit la justice participative axée sur l'écoute, le partage et la coopération;

**CONSIDÉRANT** que la justice participative englobe plusieurs modes de résolution des conflits favorisant l'accès à la justice, allant de la prévention au procès;

**CONSIDÉRANT** que notre système de justice reconnaît désormais l'obligation d'envisager le recours aux modes de prévention et de règlement de différends avant de les judiciairiser;

**CONSIDÉRANT** que tous les acteurs de la Justice doivent contribuer à la promotion et à la mise en œuvre de la justice participative, en conformité avec les obligations et responsabilités de chacun;

### LES SIGNATAIRES DE CETTE DÉCLARATION S'ENGAGENT À :

1. Promouvoir la justice participative, notamment en favorisant :
  - la diffusion d'une information complète concernant les choix offerts aux citoyens;
  - le recours à la justice participative et l'implication des citoyens dans la mise en œuvre des modes de résolution des conflits;
  - l'intégration des concepts de la justice participative dans les relations et activités tant civiles que commerciales;
  - l'éducation et la recherche sur la justice participative;
  - le développement de toute autre mesure établissant un sentiment de justice chez le citoyen.
2. Appuyer la création d'une journée annuelle célébrant la justice participative, faisant sa promotion et favorisant son intégration dans la société.

## DECLARATION OF PRINCIPLE ON PARTICIPATORY JUSTICE

*Participatory justice is a complementary approach to the traditional justice system that aims to prevent and to resolve conflicts. It relies on the active and responsible participation of citizens who will choose both the extent to which they will be involved in the process, and the appropriate means to resolve their conflict completely or partially.*

**WHEREAS** citizens wish to be actively involved in the quest for accessible justice that corresponds to their needs and expectations;

**WHEREAS** it is important to establish a climate of mutual respect, cooperation and balance in citizens' relations;

**WHEREAS** there are advantages for private and corporate citizens to participate in the prevention and resolution of conflicts in a practical and efficient manner;

**WHEREAS** our legal culture is moving towards participatory justice, based on active listening, sharing and cooperation;

**WHEREAS** participatory justice encompasses many methods of conflict resolution that promote access to justice, ranging from prevention to litigation;

**WHEREAS** our justice system now incorporates an obligation to consider prevention and resolution methods before resorting to the courts;

**WHEREAS** everyone involved in the justice system must contribute to the promotion and implementation of participatory justice, in accordance with their own obligations and responsibilities;

### THE SIGNATORIES TO THE PRESENT DECLARATION UNDERTAKE TO :

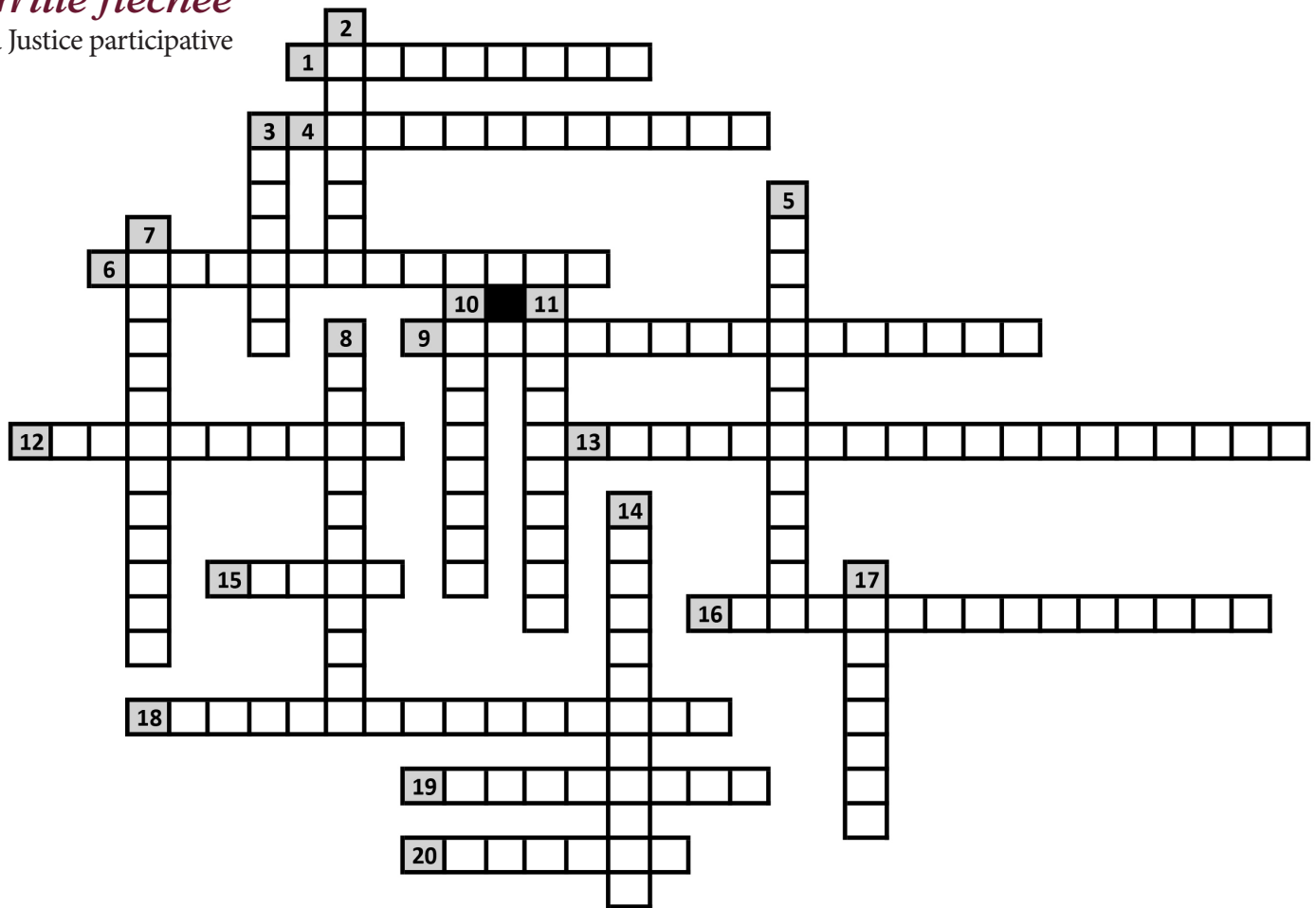
1. Promote participatory justice by encouraging :
  - the dissemination of complete information regarding the choices available to citizens;
  - recourse to participatory justice and citizens' participation in the implementation of conflict resolution means;
  - the incorporation of participatory justice concepts in civil and commercial relations and activities;
  - education and research on participatory justice;
  - the development of any other measures likely to establish a sense of justice for all citizens.
2. Support the creation of an annual event that celebrates and promotes participatory justice and encourages its adoption within our society.

Visitez le [www.barreaudemontreal.qc.ca/avocats/justice-participative](http://www.barreaudemontreal.qc.ca/avocats/justice-participative) et devenez l'un des nombreux signataires de la *Déclaration*.



# Grille fléchée

La Justice participative



1. Parler de la justice participative avec son avocat, c'est tenter de \_\_\_\_\_ ou de résoudre son différend.
2. Si un juge ou un arbitre prenait parti pour quelqu'un, il serait \_\_\_\_\_.
3. Processus plus long et coûteux impliquant un juge.
4. La justice participative se subdivise en deux catégories: la justice consensuelle et la justice \_\_\_\_\_.
5. Le bâtonnier du Barreau de Montréal a identifié les quatre "J" de la justice: les \_\_\_\_\_, les juristes, les jeunes et le monde judiciaire.
6. La \_\_\_\_\_ est l'un des moyens informels et confidentiels où une personne neutre peut vous aider à trouver une entente satisfaisante avec l'autre pour régler votre différend.
7. Le droit \_\_\_\_\_ nécessite que les personnes impliquées dans un conflit et leurs avocats s'engagent, à l'avance et par contrat, à trouver une solution satisfaisante sans avoir recours aux tribunaux.
8. La \_\_\_\_\_ est à la base de tous les modes de règlement des litiges. Elle consiste à tenter de conclure une entente avec l'autre partie en discutant et en acceptant de faire certains compromis.
9. La \_\_\_\_\_ est un aspect fondamental des modes de prévention et règlement des différends.
10. La \_\_\_\_\_ de médiation de l'Université de Montréal.
11. Journée \_\_\_\_\_ sur la justice participative.
12. L'\_\_\_\_\_ est un processus décisif dont l'issue sera finale et sans appel. C'est en quelque sorte un procès privé.
13. Le projet pilote Porte 33 est une initiative adoptant une approche préventive, collaborative et \_\_\_\_\_.
14. La médiation est une méthode \_\_\_\_\_ de règlement des conflits.
15. Sous la direction scientifique du professeur Pierre Noreau, cet important consortium de recherche regroupe 34 co-chercheurs, 7 collaborateurs et près de 50 partenaires.
16. Le projet pilote Porte 33 propose une collaboration entre les ressources juridiques et \_\_\_\_\_ afin de répondre aux besoins d'accès à la justice en matière familiale.
17. La justice participative mise sur la participation active et responsable du \_\_\_\_\_.
18. Alors qu'en terme militaire, l'avant-garde représente le détachement de soldats envoyé en \_\_\_\_\_ pour assurer la protection de la troupe, on le définit également comme un groupe qui est à la tête des innovations.
19. Nom de la personnalité qui a dit que "La relativité s'applique à la physique. Pas à l'éthique."
20. Alors que le processus judiciaire est basé sur la \_\_\_\_\_ et la règle de droit, on cherche en médiation à ne pas calquer la solution du règlement sur la solution juridique.

## Jeu des 11 erreurs

Exercez vos talents d'observation et trouvez les 11 erreurs qui se sont glissées dans la deuxième image.

### La place du droit



### MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR

- M<sup>e</sup> Elizabeth Greene, présidente
- M<sup>e</sup> Dominique F. Bourcheix
- M<sup>e</sup> Nancy Brouillette
- M<sup>e</sup> Marie-Josée Brunelle
- M<sup>e</sup> Doris Larrivée
- M<sup>e</sup> Guy Morin
- M<sup>e</sup> Alexandra Olshefsky
- L'honorable François Rolland, Ad. E.
- M<sup>e</sup> Jean-François Rousseau
- M<sup>e</sup> Martha Shea
- M<sup>e</sup> Luc Hervé Thibaudeau
- M<sup>e</sup> Dominik Tremblay Perron
- M<sup>e</sup> Miville Tremblay
- M<sup>e</sup> Patrick Zakaria



Surveillez notre  
prochaine édition  
pour les solutions et le  
résumé des activités  
de la Table Ronde